

# **DÉCISIONS PRISES LORS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021**

## **I – FINANCES : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 – D20210401**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de ne pas augmenter les taux et de fixer les taux des impôts directs locaux 2021 comme suit :

-Taxe foncière (bâti) : 11.93% + 24.65% (taux du département pour la compensation) soit taxe foncière : 36.58%

-Taxe foncière (non bâti) : 56.19%

## **II – FINANCES : Approbation du compte de gestion 2020 dressé par le comptable – D20210402**

Le Conseil Municipal, déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé par le receveur pour l'exercice 2020, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## **III – FINANCES : Approbation du compte administratif 2020 dressé par le Maire – D20210403**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité donne acte de la présentation faite du compte administratif, il vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

-En investissement un excédent de 70 565.33€

-En fonctionnement un excédent de 314 513.42€

-Le total des excédents est de 385 078.75€

## **IV – FINANCES : Constatation et affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2020 –D20210404**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'affecter le résultat comme suit :

-Affectation complémentaire en réserves (c/1068) : 111 140.00€ de restes à réaliser

-Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : 203 373.42 €

## **V- FINANCES : Vote du budget primitif 2021 –D20210405**

Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité le budget primitif 2021 suivant :

- Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 597 452.42€

- Les dépenses et les recettes d'investissement avec reprise des restes à réaliser s'équilibrent à : 401 280.00€

## **VI- FINANCES : Demande de subvention au titre des amendes de police 2021 –D20210406**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la réalisation d'un projet de :

- Implantation de coussins berlinois pour un montant prévisionnel de 3 284.00€ HT
- Déplacement des radars pédagogiques sur la RD 18 pour un montant prévisionnel de 1 258.00€ HT
- Le coût global prévisionnel du projet est de 4 542.00€ HT

Et autorise le maire à solliciter une subvention auprès du département au titre des amendes de police.

## **VII- RESSOURCES HUMAINES : Détermination du taux d'avancement applicable aux grades présents dans la collectivité –D20210407**

La délibération de détermination des taux d'avancement de grade est soumise à l'avis du Comité Technique placé auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique du Gard. Le CT devait se réunir le jeudi 08 avril 2021 mais n'a pu le faire par faute de quorum. Le prochain comité technique se réunira le 16 avril 2021

Le Conseil Municipal ne peut se prononcer sur cette question sans l'avis du CT. Elle est donc retirée de l'ordre du jour et sera débattue lors de la prochaine séance.

## **VIII- RESSOURCE HUMAINES : Création d'un poste de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 suite à avancement de grade et modification du tableau des emplois –D20210408**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de créer un poste permanent de Rédacteur Territorial principal 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2021 pour assurer la fonction de secrétaire de mairie d'une commune de moins de 2000 habitants, suite à avancement de grade.
- Approuve le tableau des emplois ainsi modifié
- Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2021.

## **IX- INTERCOMMUNALITE : Avis du conseil municipal de la commune de Ners sur le pacte de gouvernance de la communauté Alès Agglomération –D20210409**

Le Conseil Municipal, approuve le pacte de gouvernance entre la communauté Alès Agglomération et les 72 communes membres par 14 voix pour et 1 voix contre.